















### Présentation du programme Accelair















### Présentation de l'association :

- Association loi 1901 sans but lucratif, créée en 1982 à l'initiative de plusieurs associations
- Fusion avec le Cosi en 2012
- Siège basé à Lyon, avec un bureau à Paris
- Départements d'activité :
  - Rhône-Alpes : Rhône, Ardèche
  - Auvergne : Allier, Puy-de-Dôme
  - PACA : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône
  - Limousin : Corrèze
  - Languedoc-Roussillon : Hérault, Gard, Pyrénées-Orientales
- 228 salariés et 128 bénévoles
- Budget de 17,9 millions d'euros en 2015













## Association Forum réfugiés-Cos

### **Missions principales:**

- Accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (hébergement, accompagnement)
- Défense du droit d'asile / plaidoyer (rapports, articles, communiqués de presse, stands, Marche des parapluies)
- Mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues en CRA
- Mission d'information et de formation
- Centre de santé
- Action en amont de l'exil en informant et sensibilisant dans les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile













### Définition du terme « réfugié » :

La convention de Genève du 28 juillet 1951 définit le réfugié dans son article 1.A.2 comme étant une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de :

- sa race,
- sa religion,
- sa nationalité,
- son appartenance à un certain groupe social,
- ses opinions politiques,

et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »













# Définitions // Protection subsidiaire

### Définition de la protection subsidiaire :

La protection subsidiaire est accordée aux personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi du statut de réfugié, mais qui établissent qu'elles sont exposées à des menaces graves :

- la peine de mort,
- la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants,
- s'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.













### De l'entrée en France à la demande d'asile :

### Arrivée sur le territoire français

(avec ou sans documents)

### Présentation en Préfecture :

- Remise du dossier OFPRA
- Délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS) d'un mois

### **Envoi du dossier OFPRA**

Le dossier doit être rédigé et envoyé dans les 21 jours

Convocation du demandeur d'asile à l'entretien à l'OFPRA (Paris) par un officier de protection

### Réfugiés // Parcours

// Parcours

Réfugiés











### De l'étude de la demande à l'obtention ou refus d'une protection internationale:

Rejet de la demande d'asile OU Recours auprès de la CNDA sous un mois Convocation à la CNDA (Paris) Rejet de la demande d'asile La Préfecture délivre une obligation de quitter le territoire français (OQTF)

Obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire

Délivrance de la carte de résident de 10 ans (statut) ou d'une carte de séjour temporaire d'un an (PS) par la Préfecture

Obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire

Délivrance de la carte de résident de 10 ans (statut) ou d'une carte de séjour temporaire d'un an (PS) par la Préfecture

















### Droits des bénéficiaires d'une protection internationale :

- Droits identiques aux citoyens français (travail, allocations et aides sociales, santé, etc.)

À l'exception du :

- droit de vote et d'éligibilité
- droit de retourner dans son pays d'origine

### Aperçu du public















### La demande d'asile :

- 45 454 demandes d'asile
- Délai moyen d'instruction : 16 mois
- 28 % des personnes obtiennent une protection internationale (12728 personnes)

### Principales nationalités qui obtiennent le statut :

- Syrienne
- Sri lankaise
- Russe
- Congolaise
- Guinéenne

### Répartition par sexe :

- 36% de femmes
- 64% d'hommes

Source: OFPRA, rapport d'activité 2014















### Présentation du programme Accelair :

- Créé en 2002 dans le Rhône
- Sert de référence au niveau national : article 30 de la loi de 2007 sur l'immigration
- Cofinancé par des fonds européens (Fonds Asile Migration Intégration depuis 2014)

### Objectif général :

Faciliter l'insertion professionnelle et résidentielle des bénéficiaires d'une protection internationale en leur offrant un accompagnement individualisé pour l'accès au logement, à la formation et à l'emploi dans le cadre d'un appui adapté à leur situation.

















### Public cible:

Tous les bénéficiaires d'une protection internationale, qu'ils soient hébergés ou non dans le cadre du DNA

### Critères d'entrée dans Accelair :

- Avoir obtenu une protection depuis moins de 1 an dans le département du Rhône
- Être hébergé dans l'un des trois CPH de Rhône-Alpes

### Territoires concernés :

Rhône

### Un nombre de bénéficiaires croissant :

- +50% en 3 ans
- Part des personnes isolées très importante (+ de 46%)

### Un public mixte:

- 50% de femmes

### Une forte dimension d'interculturalité :

- 48 nationalités représentées

### Un niveau de formation initiale très hétérogène :

- Seulement 20% du public est francophone
- 17% ont au moins un bac +2; 6% sont analphabètes

### Un public jeune:

- Plus de la moitié du public a moins de 35 ans















### Méthodologie du programme :

- Un fonctionnement partenarial pour une bonne utilisation du droit commun:
  - Travail partenarial contractualisé : Accelair travaille avec les différents opérateurs de l'asile et de l'insertion et les partenaires institutionnels sur l'ensemble du territoire (logement, emploi, formation, asile, séjour)
  - En lien avec les acteurs locaux, mise en place d'actions spécifiques pour lever les freins aux mesures de droit commun (traduction de documents, mise à disposition d'interprètes, etc.)
- Un accompagnement spécialisé :
  - Suivi renforcé et personnalisé par des référents expérimentés et spécialistes

















### L'importance de la volonté politique :

Une forte volonté des acteurs politiques locaux a permis d'intégrer le public réfugié dans l'Accord collectif départemental d'attribution (ACDA) de logement dès 2003.

- L'ACDA est redéfini tous les 3 ans
- Il fixe des objectifs quantitatifs annuels par bailleurs
- Le SIAL et le Grand Lyon y participent depuis 2012

L'ACDA 2012-2015 prévoit 245 logements à destination des bénéficiaires d'Accelair.















### En direction des réfugiés :

### L'accès au logement :

- Définition du projet logement, diagnostic social et financier, évaluation de la nécessité d'une mesure d'ASLL
- Information sur les droits et devoirs du locataire
- Accompagnement physique du ménage pour la visite du logement et la signature du bail

### Le maintien dans le logement :

- Mise en place des relais avec les référents de secteur
- -Inscription des réfugiés dans leur quartier d'habitation
- -Visites à domicile
- -Médiation entre le ménage et bailleur

















### En direction des professionnels:

- -Mise en adéquation entre la demande et l'offre de logement dans le parc social
- -Implication active des bailleurs sociaux dans les actions mises en place par le dispositif
- -Actions de médiation avec les bailleurs et les acteurs locaux
- Actions de sensibilisation auprès des professionnels désireux d'améliorer leur connaissance du public

Accelair // Emploi - formation













### En direction des réfugiés :

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, identification / validation des compétences
- Orientation vers des formations linguistiques et/ou professionnalisantes
- Expérimentation d'actions de formation innovantes
- Référence RSA déléguée par la Métropole de Lyon
- Accès et maintien dans l'emploi

### En direction des entreprises et des partenaires :

- Mise à disposition d'interprètes
- Sensibilisation des acteurs à la connaissance du public
- Sensibilisation des employeurs à la problématique des réfugiés et à leur potentiel d'employabilité
- Rencontre des entreprises pour présenter les candidatures
- Développement de partenariats avec les SIAE







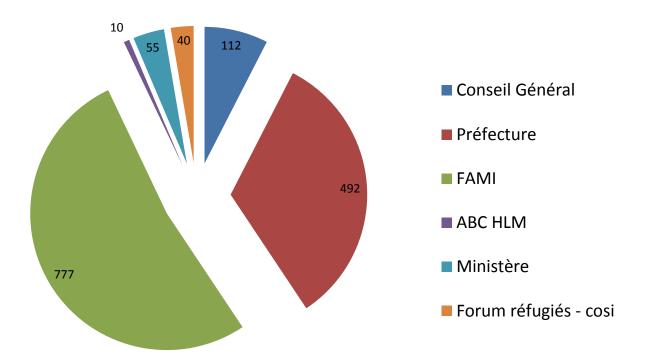






## Accelair // Financement

### Financement du projet en K€ (2014)



Accelair // Résultats





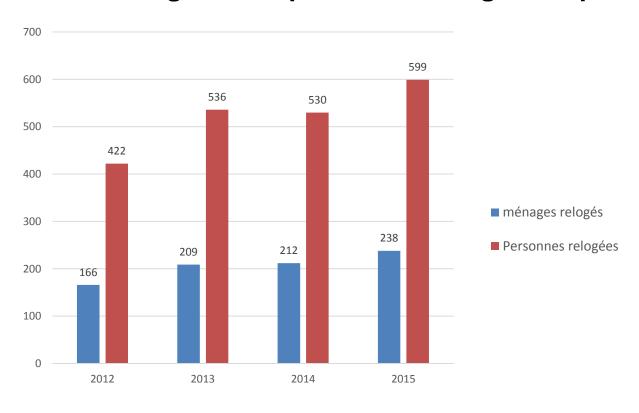








### Nombre de ménages et de personnes relogées depuis 2012

















### Vitesse d'accès au logement en 2014 :

- Moyenne générale : 10,9 mois contre 9,9 mois en 2013
- Moyenne isolés/célibataires : 15 mois
- Moyenne grandes compositions : 11,9 mois
- → Pour comparaison la moyenne d'accès en logement dans le département du Rhône est de 48 mois (droit commun)











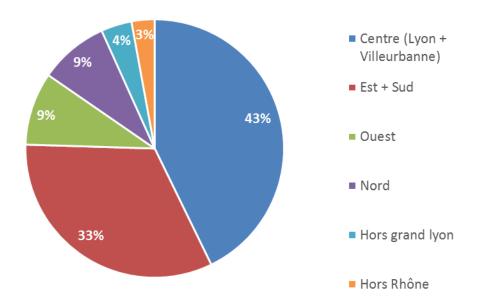






### Lieux de relogement en 2014

→ 43 communes dans le Rhône

















### **Depuis 2002:**

- 2 395 baux ont été signés
- 6 846 personnes ont accédé à un logement
- Plus de 1 600 mesures de formation ont été menées
- Plus de 2 700 contrats de travail ont été signés
- 2/3 accèdent à l'emploi ou à la formation

Au total, en 14 ans, ce sont plus de 6 300 personnes qui ont été accompagnées dans leur parcours d'insertion en région lyonnaise.















### Forum réfugiés-Cosi Direction Intégration Santé Programme Accelair

28 rue de la Baisse 69100 Villeurbanne

Responsable des programmes Logement :

**Mourad TALBI** 

04 37 57 16 48

mtalbi@forumrefugies.org